



Chères Nigelloises, Chers Nigellois,

Les conseillers municipaux et moi-même avons reçu un courrier, avec une liste de signataires, qui caricature à souhait l'action communale ou plutôt son inaction selon son auteur.

Je voudrais rappeler que contrairement à ce qui est écrit, il n'y a aucun laisser-aller ou laisser-faire sur la commune. La commission urbanisme travaille en toute rigueur et s'attache à faire respecter scrupuleusement la réglementation du POS. C'est justement un reproche qui lui est fait par ailleurs.

Lors de la vente de terrains sur la commune, nous devons compléter une demande de renseignements d'urbanisme sur laquelle nous rappelons les règles du Plan d'Occupation des Sols. Pour ce qui concerne les zones boisées protégées, nous insistons sur l'interdiction de déboiser et de dessoucher.

En ce qui concerne les Gens du voyage, installés en bordure de la D.101 (et non de la D.101-2 qui n'existe pas) aux Grands Coudray, ils sont sur un terrain qui leur appartient. Bien évidemment, l'initiatrice de cette pétition s'est bien gardée de le mentionner dans le texte de la lettre.

D'autre part, notre plan d'occupation des sols prévoit le stationnement des caravanes pendant trois mois sans aucune autorisation.

Plusieurs signataires nous ont appelé et, au vu de ces informations, ont regretté d'avoir signé ce papier tronqué et mensonger.

Je n'ai pas attendu cette débauche d'énergie critique et caricaturale pour remplir mes devoirs et mes obligations de Maire comme en témoigne ma déclaration lors du Conseil municipal du 10 décembre 2009 reproduite ci-après :

*« En commission générale, nous avons évoqué la nécessité de communiquer sur les Gens du voyage et autres occupants sur les terrains privés non constructibles leur appartenant ou non.*

*Une lettre, à mon intention de ce sujet et comportant une liste de signataires, a été remise en mairie cet après-midi. Ce courrier sera examiné ultérieurement par le Conseil municipal qui jugera de la réponse à lui apporter.*

*Néanmoins, comme nous l'avions décidé, je fais part de mon intervention sur ce thème telle qu'elle était prévue.*

*Il s'agit d'un sujet très sensible pour les Nigellois qui ne peut générer que de l'inquiétude de leur part et nous le comprenons. Il faut que chacun sache que les conseillers municipaux sont très vigilants et très actifs sur cette problématique.*

*Aucun communiqué n'a paru sur ce sujet. Néanmoins, vos élus ne sont pas restés inactifs comme en témoignent les actions menées depuis mars 2006 :*

**25 octobre 2006** : Constat avec l'huissier de justice à la Vallée Grosse pour un terrain dont les arbres ont été coupés et dessouchés.

**9 novembre 2006** : Convocation en mairie du propriétaire du terrain ci-dessus pour lui rappeler ses obligations dans la zone boisée protégée et l'interdiction de restaurer les petits bâtiments existants.

**9 février 2007** : Après avoir demandé aux gendarmes d'intervenir, le maire accompagné d'un huissier de justice rencontrent les Gens du voyage près des écuries de Châtillon qui occupent illégalement un terrain dans le but de négocier leur départ et le nettoyage de l'emplacement.

**23 février 2007** : Nouvelle visite sur ce site avec M. Marie, maire de Villiers-le-Morhier.

**15 février 2008** : Convocation en mairie, en présence de Mme Germain, adjointe à l'urbanisme, du propriétaire d'un terrain boisé protégé avec construction aux Grands Coudray, afin de lui rappeler la réglementation.

**19 mai 2008** : Visite aux Gens du voyage avec M. Auffray, maire de Villiers-le-Morhier.

**Début octobre 2008** : Convocation sur place d'un propriétaire aux Grands Coudray pour lui rappeler l'interdiction de couper et de dessoucher en l'informant que des constats seront effectués.

**8 octobre 2008** : Constat avec l'huissier de justice de l'état du terrain cité ci-dessus.

**14 octobre 2008** : Constat avec un représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de l'état de ce terrain. Transmission du constat accompagné de la réglementation du P.O.S. à l'avocat du propriétaire.

**Eté 2009** : Intervention auprès de M. Auffray, maire de Villiers-le-Morhier pour stockage de divers matériels sur un terrain privé de son territoire rue de Senantes.

**Fin septembre 2009** : Trois élus se sont rendus à la Vallée Grosse afin de photographier un stockage important de différents matériaux sur terrain boisé protégé.

**18 octobre 2009** : Le maire a demandé aux gendarmes de Maintenon de venir constater l'arrivée des caravanes aux Grands Coudray et prendre les identités des familles.

**24 novembre 2009** : Le maire et un adjoint accompagnés d'un représentant de la SAFER se sont rendus aux Grands Coudray pour les caravanes et à la Vallée Grosse pour définir des actions à mettre en place.

**3 décembre 2009** : Intervention du maire, accompagné de deux élus, des gendarmes et d'un huissier de justice pour constats aux Grands Coudray pour les caravanes, la coupe de bois et le dessouchage ainsi qu'à trois endroits de la Vallée Grosse.

La Commune est en liaison avec les services de la Préfecture et son avocat-conseil pour agir en toute légalité dans le cadre des pouvoirs de police du maire. En effet, les actions menées à la Vallée Grosse et aux Grands Coudray concernent des terrains privés pour lesquels les moyens d'action sont très réglementés étant donné que les occupants sont les propriétaires. »

**Le maire,  
Roger BOYER**


## A SAVOIR

Le SIRMATCOM nous informe que les nouveaux autocollants n'ont pu être apposés sur les bacs sélectifs à la date prévue. En effet, les températures étant trop basses, les étiquettes n'auraient pas tenues. Dès que les conditions météorologiques le permettront, vous serez informés de la nouvelle date d'apposition.

**Le bien-être de nos concitoyens reste notre priorité.  
Si vous avez un doute, une question, n'hésitez pas à nous consulter.  
Nous répondrons à toutes vos interrogations.**

*Le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour cette nouvelle Année 2010*

### Accueil à la mairie :

Lundi et jeudi : de 14h00 à 16h00	Mardi : de 9h30 à 11h30
Mercredi : de 9h00 à 11h00	Vendredi : de 14h00 à 19h00
 02.37.82.50.13	@ : <a href="mailto:mairie-smdn@wanadoo.fr">mairie-smdn@wanadoo.fr</a>

Tous les comptes rendus des Conseils municipaux ainsi que les publications municipales sont disponibles en mairie et sur le site officiel de la commune :  
[www.villesmdn.fr](http://www.villesmdn.fr)

Votre maire et vos adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.